

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

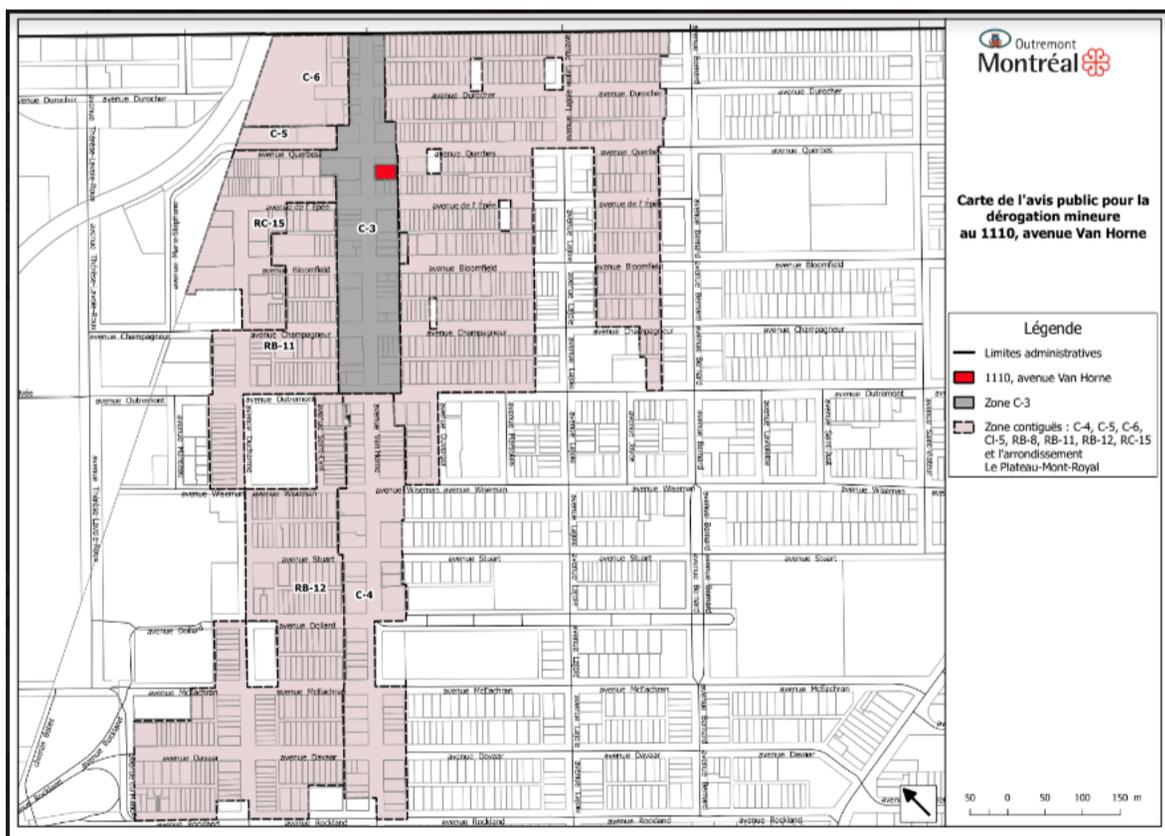
**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1° **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **1110-1124, avenue Van Horne** et portant sur l'objet suivant :

La demande de dérogation mineure vise les accès au toit du projet d'agrandissement situé au 1110-1124, avenue Van Horne.

- Le projet nécessite de déroger au pourcentage minimal de fenestration des façades avant des accès au toit, tel que prévu à l'article 7.6.7 h) du *Règlement de zonage* (1177).

L'immeuble est situé dans la zone C-3 du *Règlement de zonage* (1177), les zones contiguës sont les suivantes : C-4, C-5, C-6, CI-5, RB-8, RB-11, RB-12, RC-15 et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.



2° **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 4 juillet 2022** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3° **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4° **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement et la réunification de deux bâtiments, le 1110-1114 avenue Van Horne et le 1124-1128 avenue Van Horne, afin de créer un bâtiment mixte de 6 étages et 15 logements ainsi que le pourcentage inférieur à 50 % de fenestration des façades avant des accès au toit seront réputés conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 438 883-4079.

Montréal, le 14 juin 2022

La Secrétaire d'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate